



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2013-122

* * *

Objet :

CCVH – Procès Verbal de mise à disposition du multi-accueil « les Calinous »

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Etaient présents :

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude --- NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian (départ 19h30) - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – DELVAL Valérie - SUQUET Maguelonne – LESAGE Lamyaa (arrivée 18h40) – CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François

Pouvoirs : MM. BARRAL Claude à DEJEAN Anne Marie - LEROY Annie à SOTO Jean François

Absents : MM CONTRERAS Sylvie – SIDERIS André - CHAUSSY Stephan – ZORNIOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric

Convocation du 05 décembre 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de procès-verbal de mise à disposition du multi-accueil « les Calinous » à adopter dans le cadre de la prise de compétence « petite-enfance, enfance et jeunesse » par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Ce projet a été établi contradictoirement par les représentants de la commune et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et précise les biens meubles et immeubles mis à disposition de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour l'exercice de cette compétence.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **16 voix POUR – 6 ABSTENTIONS**

- **ACCEPTE** le projet de procès-verbal de mise à disposition du multi-accueil « les Calinous »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal définitif de mise à disposition et tout autre document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20131212-DEL2013
-122-DE
Date de réception préfecture :